

Déclaration commune pour des achats plus durables dans les hôpitaux

Comme cela ressort d'une étude de Health Care Without Harm publiée en 2019¹, mais également **de l'Opération Zéro, étude publiée en 2025²**, le secteur de la santé belge a une empreinte carbone importante : 5 % des émissions de gaz à effet de serre de notre pays proviennent des soins de santé. Et si rien n'est fait, ces émissions pourraient grimper de 61 % d'ici 2050. Les achats des institutions hospitalières y contribuent grandement et ont donc un impact considérable sur l'environnement et la société.

Face au défi de la durabilité, nous reconnaissons le rôle essentiel des établissements de santé en tant que moteurs du changement.

Nous, les hôpitaux bruxellois, membres de GIBBIS, nous sommes engagés à devenir des hôpitaux durables.

La présente déclaration fait suite à la mise en œuvre du projet Greening the Brussels healthcare sector auquel 5 hôpitaux bruxellois (le CHIREC, le CHU Saint-Pierre, les Cliniques de l'Europe, les Cliniques universitaires Saint Luc et les Hôpitaux Iris Sud) ont participé avec le soutien de Health Care without Harm.

Notre appel à une transparence des informations clés et utiles pour des achats durables

En tant qu'institutions de soins, nous voulons favoriser les produits les plus durables dans nos établissements. **Nous appelons donc les fournisseurs à davantage de transparence sur leurs produits et à un plus grand partage d'informations clés (voir annexe).**

Une plus grande collaboration des fournisseurs permettrait à nos institutions de faire des achats plus durables contribuant à :

- Une plus grande sécurité des patients ;
- Une meilleure qualité des soins ;
- Une réduction des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux.

En collaborant davantage et en partageant plus d'informations concernant la durabilité de leurs produits, les fournisseurs deviendront de véritables partenaires pour les hôpitaux et consolideront ainsi leurs relations à long terme, bénéfiques pour tous.

En raison de réglementations européennes qui seront de plus en plus contraignantes, les fournisseurs devront tôt ou tard mieux mesurer et communiquer leurs impacts sur la durabilité. Dans l'attente, nous souhaitons privilégier les fournisseurs qui partagent avec nous les informations clés et utiles pour nos achats durables.

¹ <https://noharm-global.org/documents/appendix-c-health-care-emissions-national-snapshots>

² <https://www.environnementssante.be/fr/actualites/operation-zero-premiere-etape-vers-la-decarbonisation-des-soins-de-sante>

Notre appel à la mobilisation

Pour atteindre nos objectifs d'achats durables, il est nécessaire que nous démontrions à nos fournisseurs qu'il existe une demande forte du marché, c'est-à-dire que d'autres établissements de santé aient des besoins d'informations similaires pour atteindre les objectifs de durabilité.

Par cette déclaration commune, nous appelons à la mobilisation d'autres hôpitaux belges et européens pour créer un mouvement de grande ampleur. Nous souhaitons faire passer un message fort au marché :

Nous serons, collectivement, de plus en plus exigeants sur les critères de durabilité de nos futurs achats.

Nous appelons l'ensemble des établissements de santé à appuyer cette déclaration commune et ainsi exiger des fournisseurs une plus grande transparence sur les impacts de leurs produits sur l'environnement. Une plus grande coopération et compréhension des enjeux entre hôpitaux - fournisseurs contribuerait à rendre le secteur de la santé plus durable.

Annexe - Les informations clés pour des achats durables

Nous souhaitons indiquer à nos fournisseurs les informations utiles pour évaluer la durabilité de leurs produits. Celles-ci doivent pouvoir être fiables, vérifiables et compréhensibles pour nos acheteurs et nos centrales d'achats.

Composition du produit et présence de substances nocives et dangereuses : La liste de tous les composants du produit doit pouvoir être disponible (du contenant au contenu). Toute présence de substance nocive ou dangereuse dans les produits doit être indiquée (cf. *Liste d'élimination progressive des produits chimiques préoccupants pour le secteur des soins de santé européen*³). Les fournisseurs doivent pouvoir justifier valablement du caractère essentiel d'une substance nocive s'ils ne peuvent pas l'enlever de leur produit.

Traçabilité et origine : Dans la mesure du possible, préciser l'origine géographique, la durabilité des matières premières (épuisement des ressources), le suivi et le contrôle des produits de leur source jusqu'à leur livraison.

Responsabilité sociale : Informer sur les pratiques de responsabilité sociale (sécurité, conditions de travail et salariales, etc.) et les efforts pour promouvoir l'équité et la diversité. Les fournisseurs devront prouver qu'ils respectent les normes minimales de travail fixées par l'Organisation Internationale du Travail.⁴

Normes de production et de fabrication : Mentionner les normes de production et de fabrication, telles que les labels, les certifications environnementales (tel que ISO 14001) et les pratiques de fabrication respectueuses de l'environnement utilisées.

Durée de vie du produit, des emballages et gestion des déchets : Informer si le produit et l'emballage sont réutilisables, réparables ou remanufacturables ainsi que leur durée de vie. Les fournisseurs doivent partager les bonnes pratiques sur la gestion de fin de vie du produit, la gestion des déchets ainsi que les mesures à adopter selon les réglementations en vigueur.

Analyse du Cycle de Vie (ACV) : Fournir une analyse du cycle de vie, si et seulement si elle est faite de manière indépendante et pour laquelle les hypothèses devront être parfaitement justifiées. Seules les ACV basées sur des informations complètes, fiables, vérifiables et comparables, conformément à un protocole détaillé peuvent être utiles pour comprendre les impacts environnementaux d'un produit. Les ACV, par définition, ne sont valables que pour le système analysé et ne peuvent pas être simplement extrapolées.

³ Liste d'élimination progressive des produits chimiques préoccupants pour le secteur des soins de santé européen | HCWH, 2021

⁴ <https://1819.brussels/subsides/intervention-dans-le-cadre-du-label-social-belge>

Les signataires



Philippe El Haddad, Directeur général médical
Benoît Debande, Directeur général administratif



Peter Fontaine, Directeur général et
Administrateur délégué



Philippe Leroy, Administrateur délégué



Catherine Goldberg, Directrice générale



Laurence Fetu, Directrice générale



Christophe Soil, Directeur général



Caroline Franckx, Directrice générale



Alexandre Deschuyemere, Directeur général



Renaud Witmeur, Directeur général



Isabelle Coune, Administrateur délégué



Alban Antoine, Directeur général



Vincent Dubois, Directeur général



Laurence Fetu, Directrice générale



Sandrine Paquay, Administrateur délégué



Anne-Marie Descamps, Directrice générale



Fanny Saporito, Directrice



Candice Adam, Directrice administrative et financière